



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 07 décembre 2023 à 17 h 00
Au siège de la Communauté de communes

A L'OUVERTURE DE SEANCE :

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 18 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 22

APRES LE POINT 1 :

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 23

APRES LE POINT 2 :

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE (arrivé après le point 2)

MURS : M. Christian MALBEC

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT (arrivé après le point 1)

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excuses :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations de :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

CERESTE : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Étaient également présents :

APS SOLIDARITE : Didier RAGOT et Marie-Laurence ANZALONE

APT : Gaëlle LETTERON, Céline CELCE, Dominique THEVENIEAU

GARGAS : Patrick SIAUD, Michèle FAUQUE

ST SATURNIN LES APT : Yves MARCEAU

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Christophe FERRIER (Directeur du service Finances), Michel REY (Directeur du Conservatoire Intercommunal de Musique, en charge des affaires culturelles), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

FONDS DE DOTATION APS SOLIDARITE

Présentation du Fonds de dotation APS Solidarité et leurs actions par Marie-Laurence ANZALONE, Chargée de mission et Didier RAGOT, Président.

L'activité de l'association est de récupérer/désinfecter/nettoyer/réparer/redistribuer des fauteuils roulants.

Ils souhaitent que les élus créent un point de collecte pour les fauteuils roulants sur les communes du territoire. Ils demandent également à être mis en relation avec les entreprises du territoire qui seraient désireuses de rentrer dans ce dispositif (actions RSE - responsabilité sociétale des entreprises : contribuer aux enjeux du développement durable) soulignant la défiscalisation à hauteur de 60%. Ils précisent que la défiscalisation rentre dans le cadre du mécénat. L'idée serait de mettre à disposition les fauteuils roulants sur le territoire dans les supermarchés, les offices de tourisme... afin d'offrir un service complémentaire aux administrés. L'objectif est de créer un lien de solidarité.

Pierre TARTANSON demande si l'activité est destinée à s'étendre à d'autres matériels médicaux.

Marie-Laurence ANZALONE explique que le chantier d'insertion est spécialisé dans la remise en état de fauteuils roulants même si le Fonds de dotation a participé à des actions humanitaires (convois pour l'Ukraine et le Maroc).

Didier RAGOT précise que le but/la récompense de l'association est de servir le territoire en remettant un fauteuil roulant gratuitement aux habitants.

Présentation APS Solidarité en annexe (1).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.

Le Président propose l'inscription à l'ordre du jour de cette séance du point n°7 : « **CONVENTION DE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024** ».

Le Bureau communautaire est d'accord à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Emmanuel BOHN rappelle :

- La délibération du 16 mars 2023 relative aux tableaux des effectifs 2023 des différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),
- La délibération du 6 juillet 2023 modifiant le tableau des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} août 2023,
- La délibération du 12 octobre 2023 modifiant le tableau des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} novembre 2023 ou du 1^{er} décembre 2023 selon les postes.

Le Président précise que le service Petite Enfance compte environ 97 agents sur un total d'environ 230 agents à la CCPAL.

Emmanuel BOHN rappelle également la mise à jour de la charte du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2024 lors du précédent conseil communautaire avec notamment le passage au cycle de travail de 36h par semaine pour le personnel des structures Petite Enfance.

Il explique que le passage au cycle de travail de 36h/semaine permettra aux agents des crèches d'obtenir 6 jours de RTT. Il rappelle qu'il a été acté en comité social territorial (CST) la fermeture des crèches une semaine pendant les vacances de Pâques (soit 5 jours de RTT). Le 6^{ème} jour de RTT se rajoute aux autres jours de congés flottants des agents. Il rappelle également la fermeture des services et des structures Petite Enfance lors des « ponts ».

Il souligne la nécessité d'augmenter le temps de travail de 8 agents du service Petite Enfance afin qu'ils puissent générer des RTT. Ces 8 agents sont à temps partiel à leur demande.

Il annonce que l'impact financier représenterait environ 54 000 € brut chargé annuel si les 8 agents restaient à temps complet. Cependant, il précise que moins de 3 agents resteraient à temps complet. La majorité de ces agents souhaitent repasser à temps partiel notamment pour convenance personnelle. Les agents n'auront donc aucune réfaction de salaire lors de la fermeture des crèches à Pâques avec les jours de RTT générés (au prorata du temps de travail) et les récupérations.

Sylvie PASQUINI indique qu'en principe un agent travaillant à temps partiel ne peut pas bénéficier de jours de RTT.

Emmanuel BOHN répond que le nombre de jours de RTT est réduit proportionnellement à la quotité de travail lors d'un temps partiel.

Il annonce un travail en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse concernant l'organisation du temps de travail du personnel des crèches.

Le Président souligne le fait que les familles sont au courant depuis la rentrée 2023 de la fermeture des crèches une semaine pendant les vacances de Pâques.

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable le 28 novembre 2023.

Le Bureau, après délibération :

Par 21 voix pour,

Et 1 abstention (Dominique SANTONI)

Approuve la modification du tableau des effectifs du service Petite Enfance comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Postes	Temps de travail avant le 1 ^{er} janvier 2024	Temps de travail à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Nombre de postes concernés
Adjoint d'animation principal 2ème Classe	32h30	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal 2ème Classe	32h	Temps complet	1
Educatrice de jeunes enfants	31h30	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal 2ème Classe	30h	Temps complet	1
Educatrice de jeunes enfants	28h	Temps complet	1
Auxiliaire de puériculture de classe normal	28 h	Temps complet	1
Adjoint technique principal 2ème Classe	28 h	Temps complet	1
Adjoint technique principal 2ème Classe	25h	Temps complet	1

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Petite Enfance de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

2 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023

Madame le comptable public a justifié de diligences adéquates pour le recouvrement de certaines créances de la CCPAL auprès de divers débiteurs insolvable, disparus ou dont la situation financière nécessite ou justifie l'admission en non-valeur.

Frédéric SACCO mentionne les états de non-valeur reçus de la part du Service de Gestion Comptable de Pertuis concernant les budgets Principal, Eau Potable, SPANC, Assainissement Collectif Régie et Petite Enfance.

La commission d'Accessibilité des Services au Public pour le service Petite Enfance a donné un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation du service Eau et Assainissement a donné un avis favorable hormis pour la liste relative au budget SPANC pour laquelle certaines créances ne sont pas admises en non-valeur et dont le détail figure ci-dessous :

Budget Principal – 90000

- Année 2023 liste n° 6531570133 **5 945,13 €**

Budget Petite Enfance – 90007

- Année 2023 liste n° 5525400333 **395,20 €**

Budget Eau Potable – 95600

- Année 2023 liste n° 6509540133 **55 676,70 €**
- Année 2023 liste n° 6519380133 **31 425,55 €**
- Année 2023 liste n° 6521170133 **30 026,61 €**

Budget Assainissement Collectif Régie – 95900

- Année 2023 liste n° 6521770333 **30 659,95 €**
- Année 2023 liste n° 6530370133 **10 084,76 €**

Budget SPANC – 95700

- Année 2023 liste n° 6543981433 2 964,00 € **montant ramené à 1 963,00 €**

Suivant détail ci-dessous de créances non admises :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2016	T-270	110,00 €
2018	T-294	110,00 €
2016	T-339	110,00 €
2018	T-67	165,00 €
2016	T-226	110,00 €
2017	T-667	110,00 €
2018	T-292	176,00 €
2017	T-372	110,00 €
Total créances non admises		1 001,00 €

Frédéric SACCO annonce un montant total des admissions en non-valeur de 166 176,90 €.

Indiquant qu'il s'agit plus « d'un au revoir que d'un adieu » pour ces admissions en non-valeur, il précise que le Trésor Public continue son travail de recouvrement et qu'il s'agit ce soir d'épurer des créances depuis la prise de compétence « Eau et Assainissement » en janvier 2010.

Emmanuel BOHN rajoute qu'il s'agit de la 1^{ère} délibération d'admissions en non-valeur depuis la nouvelle mandature.

Sylvie PASQUINI demande si une enquête a été réalisée afin de savoir si les impayés concernent toujours les mêmes personnes.

Frédéric SACCO répond que ce travail d'enquête n'a pas été mené.

Le Président rappelle que la CCPAL souhaite embaucher une personne en charge des impayés.

Le Bureau, après délibération :

Par 22 voix pour,

Et 1 abstention (Roland CICERO)

Accepte les propositions d'admissions en non-valeur présentées ci-dessus.

Autorise le Président à signer tout acte et document afin de rendre effective cette décision et à procéder à sa liquidation sur les budgets concernés.

3 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX D'ACCUEIL DE L'OTI PAYS D'APT LUBERON A ROUSSILLON

Dominique SANTONI rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes ».

La Vice-Présidente rappelle :

- La délibération du conseil communautaire du 12 avril 2018 actant la prise de participation de la CCPAL au capital de la Société Publique d'Aménagement Territoire Vaucluse,
- La délibération du bureau communautaire du 7 avril 2022 relative à la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département de Vaucluse pour une étude de création d'un bureau d'information touristique à Roussillon.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal du 23 février 2022 a émis un avis favorable à cette action intégrée au projet Grand Site de France des Ogres du Luberon.

Il y a un intérêt pour la CCPAL d'avoir une vision globale sur les projets de développement touristique et durable mis en place sur le territoire du Pays d'Apt Luberon.

La Vice-Présidente expose le projet de construction des nouveaux locaux d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon à Roussillon. L'ambition de ce projet est de créer un office de tourisme nouvelle génération, porteur du Label Grand Site de France. Il s'agit de générer un écosystème touristique organisé et collaboratif sur le territoire afin de développer et maintenir une économie touristique réfléchie et durable.

Propriété de la commune de Roussillon, le tènement foncier affecté à la construction des nouveaux locaux de l'office de tourisme Pays d'Apt Luberon, est la parcelle cadastrée BN46, d'une superficie de 1 879 m².

Afin d'obtenir une assistance pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de conduire les études et les travaux de ce projet, la CCPAL souhaite mandater la Société Publique Locale (SPL) Territoire Vaucluse qui devra mener les missions suivantes :

- Un état initial des lieux : accompagner le maître d'ouvrage pour la définition des prestations d'études préalables, il s'agit notamment de disposer d'un levé topographique du site et de ses abords, avec le positionnement des réseaux existants,
- Une vérification de la faisabilité technique, urbanistique et réglementaire du projet via un recueil des données nécessaires,
- Une assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre via une procédure adaptée de type MAPA. Pour départager les candidats, le maître d'ouvrage souhaite demander à 3 candidats la remise d'une prestation sous la forme d'esquisse. Le cas échéant, il sera nécessaire d'indemniser tous les candidats ayant remis cette esquisse.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux provisoirement a été évaluée à 350 000 € HT par le maître d'ouvrage. Le montant définitif sera déterminé après validation de l'avant-projet et du projet.

Les prestations de la SPL rémunérées 12 000 € HT sont réparties en 3 phases :

- Phase de préparation de la procédure MAPA qui sera lancée pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Phase de sélection des candidatures,
- Phase de remise des offres et assistance pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre attributaire.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec la SPL Territoire Vaucluse pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la construction des nouveaux locaux d'accueil de l'OTI Pays d'Apt Luberon à Roussillon.

Précise que la rémunération de la SPL Territoire Vaucluse pour cette mission s'élève à 12 000 € HT.

Autorise le Président à signer la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec la Société Publique d'Aménagement Territoire Vaucluse et tous les documents se rapportant à cette affaire.

4 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics.

La Vice-Présidente fait référence au programme d'actions d'éducation artistique et culturelle intitulé « Orchestre à l'école Saint Exupéry Apt », établi par convention entre la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la Mairie d'Apt et la CCPAL, à la date du 02 juillet 2019, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, ayant fait l'objet pour les années précédentes de financement de la Ville d'Apt et de l'Etat (Direction départementale de la Cohésion Sociale - DDCS) au titre du Contrat de Ville.

Elle rappelle la convention entre la DSDEN et la CCPAL, relative au développement d'un orchestre à l'Ecole Henri Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année scolaire 2021-2022, renouvelable par tacite reconduction, en date du 17 décembre 2021, projet innovant et original mêlant voix/percussions/nouvelles technologies regroupant 30 élèves de CM1 et de CM2 pour 2 heures de pratique hebdomadaire encadrée par 4 enseignants.

Ces deux orchestres sont développés dans les quartiers prioritaires d'Apt identifiés dans le cadre du Contrat de Ville, à savoir : le quartier Saint Michel et le centre-ville intra-muros.

La Vice-Présidente rappelle également la présentation du projet DEMOS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE, en bureau communautaire le 06 avril 2023, projet ayant reçu un avis favorable de l'ensemble des participants, étant précisé que DEMOS est un dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre qui propose un apprentissage de la musique classique à des enfants de 7 à 12 ans éloignés de cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques. En contrepartie d'une implication de chacun, l'accès à ce dispositif d'Education Artistique Culturelle est gratuit pour les familles. De fait, la CCPAL a la chance que son territoire rural et sa jeune population aient été choisis pour le déploiement de ce dispositif qui a pour objectifs principaux : le développement de l'enfant, le soutien à la parentalité et l'accessibilité aux enfants en situation de handicap.

Une partie de l'effectif de cet orchestre DEMOS sera composée d'élèves provenant des quartiers prioritaires d'Apt identifiés dans le cadre du Contrat de Ville, à savoir : le quartier Saint Michel et le centre-ville intra-muros.

Le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Saint Exupéry (Quartier St Michel à Apt) pour l'année 2024 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses TTC		Montant estimatif des recettes	
OAE Saint Exupéry (B612) - 2024	Salaires intervenants + primes : 26 775 €	ETAT / ANCT (3%)	1 000 €
	Gestion administrative : 1 200 €	Ville d'Apt (6%)	2 000 €
	Vie de l'orchestre	Fonds de dotation Mommessin-Berger (5%)	1 500 €
	Et déplacements, présence à des concerts et visites dans l'année hors d'Apt : 4 600 €	Autofinancement (86%)	28 075 €
TOTAL	32 575 €	TOTAL	32 575 €

Le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Henry Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année 2024 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant estimatif des dépenses TTC		Montant estimatif des recettes	
OAE Henry Bosco « Koutoufla » - 2024	Salaires intervenants + primes : 14 280 €	ETAT / ANCT (5%)	1 000 €
	Gestion administrative : 1 200 €	Ville d'Apt (10%)	2 000 €
	Vie de l'orchestre Avec déplacements et visites dans l'année hors d'Apt : 3 700 €	Fonds de dotation Mommessin- Berger (8%)	1 500 €
		Autofinancement (77%)	14 680 €
TOTAL	19 180 €	TOTAL	19 180 €

Le plan de financement pour la mise en place et le développement du dispositif DEMOS sur l'ensemble du territoire intercommunal pour l'année 2024 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses TTC		Montant estimatif des recettes	
Projet DEMOS	Salaires + primes : musiciens, artistes, référent pédagogique + Coordinateur du projet + référents sociaux + gestion administrative : 133 000 € Vie de l'orchestre Communication, missions et déplacements : 7 500 €	Philharmonie de Paris (26%)	36 000 €
		Conseil Départemental 84 (7%)	10 000 €
		CAF (18%)	25 000 €
		ETAT / ANCT (1,5%)	2 000 €
		Ville d'Apt (1,5%)	2 000 €
		Fonds de dotation Mommessin- Berger (32%)	45 000 €
		Autofinancement (14%)	20 500 €
TOTAL	140 500 €	TOTAL	140 500 €

La commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle a été sollicitée par courrier électronique le 30 novembre 2023 pour donner son avis.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les plans de financement prévisionnels pour ces trois actions présentées ci-dessus pour l'année 2024.

Sollicite les subventions conformément aux plans de financement présentés ci-dessus pour l'année 2024 auprès des différents partenaires financeurs publics et privé.

Sollicite précisément dans le cadre du contrat de Ville d'Apt 2024 :

- Pour l'OAE Saint Exupéry (B612) : l'attribution d'une aide de l'Etat/ANCT à hauteur de 1 000 €, soit 3% et une aide de la Ville d'Apt à hauteur de 2 000 €, soit 6 % du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2024 ;
- Pour l'OAE Henry Bosco - Koutoufla : l'attribution d'une aide de la Ville d'Apt à hauteur de 2 000 €, soit 10 % et une aide de l'Etat/DDCS à hauteur de 1 000 €, soit 5 % du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2024 ;
- Pour le DEMOS : l'attribution d'une aide de la Ville d'Apt à hauteur de 2 000 €, soit 1,5 % et une aide de l'Etat/ANCT à hauteur de 2 000 €, soit 1,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2024.

S'engage à inscrire ces dépenses de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2024.

Autorise le Président de la CCPAL à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

délibération.

5 – PARTOTHEQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PARTITIONS 2023/2024, AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA SOCIETE DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Véronique ARNAUD-DELOY souligne la nécessité et la volonté pour le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon de constituer une véritable partothèque et de s'équiper de mobilier adapté pour organiser un fonds documentaire musical indispensable pour cet établissement.

Cette volonté se manifeste également par le réaménagement de poste d'un agent du Conservatoire de musique avec pour partie de son poste l'attribution de la constitution de la partothèque du Conservatoire de musique, depuis la rentrée scolaire 2023/2024.

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) peut apporter une aide de minimum 40% du montant du budget envisagé, avec un plafond de 5 000 € TTC par établissement.

Le Conservatoire de musique effectue sa première demande de subvention auprès de la SEAM, sachant que la priorité de financement est donnée par la SEAM aux établissements n'ayant jamais bénéficié de ce programme de subvention et que le montant des subventions allouées est alors de 70% sur le montant total TTC.

Le plan prévisionnel de l'acquisition de partitions par le Conservatoire de musique pour 2023/2024 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses TTC		Montant estimatif des recettes	
Acquisition de partitions par le Conservatoire de musique	Achat partitions : 4 200 €	SEAM (70%)	2 940 €
		Autofinancement (30%)	1 260 €
TOTAL	4 200 €	TOTAL	4 200 €

La commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle a été sollicitée par courrier électronique le 30 novembre 2023 pour donner son avis.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Sollicite dans le cadre de son programme d'aide, la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) à hauteur de 70% du montant total prévisionnel, soit 2 940 €.

S'engage à inscrire cette dépense de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2024 – Budget fonctionnement de la CCPAL – Fonction Conservatoire – 311.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et se rapportant à ce dossier.

6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET D'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement :

L'axe 2 : le renforcement des liens avec l'Éducation Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

L'axe 4 : l'ouverture à des espaces d'expression participatifs où la création et l'innovation pédagogique se rencontrent,

L'axe 5 : l'inscription dans l'élan de coopération qui anime les acteurs du territoire.

La Vice-Présidente mentionne l'appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 2023 pour l'aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales (2024).

Elle mentionne aussi l'appel à projet du Conseil Départemental de Vaucluse pour d'une part, l'aide aux projets « Publics spécifiques » et d'autre part, l'aide aux projets artistiques et pédagogiques associant établissements d'enseignement artistique et établissements scolaires.

Le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon pour l'année scolaire 2023/2024 est le suivant :

- Action 1 : Cabinet Fantôme.

A la suite des représentations publiques de *Fantôme, un léger roulement* et sur la peau tendue qu'est notre tympan, qui sera donnée au Vélo Théâtre à Apt au mois de février 2024, le Conservatoire de musique souhaite proposer aux élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} artistique de la Cité scolaire d'Apt, 3 journées d'atelier pratique pour la réalisation d'un atelier fantôme.

Les objectifs du projet sont :

- Une initiation à la création musicale collective par le biais d'une découverte des principes d'écriture musicale, de la manipulation et la programmation d'objets sonores,
- Sensibiliser les élèves au plaisir de la manipulation d'objets sonores autour d'une forme de restitution originale,
- Initier nos élèves à la prise de son, l'enregistrement instantané de courtes séquences produites sur leur propre instrument, manipulées par un processus électroacoustique et réintroduites sous forme d'objet dans le cabinet fantôme.

Le budget prévisionnel de cette action est de 3 134 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Action 1 : Cabinet Fantôme	Achats :	250 €	Vente de produits finis (21%)	652 €
	Services extérieurs :	250 €	DRAC, soutien de l'Etat aux conservatoires classés (32%)	1 000 €
	Autres services extérieurs :	850 €	Direction du patrimoine et de la culture, service prospective et soutien aux acteurs culturels, Aide aux projets "Publics spécifiques" (32%)	1 000 €
	Charges de personnel :	1 784 €	Autofinancement (15%)	482 €
	TOTAL	3 134 €	TOTAL	3 134 €

- Action 2 : Cultivons le lien en musique.

En 2023, le service Petite Enfance et le Conservatoire de musique ont imaginé un projet autour des chansons et les comptines d'enfance pour valoriser les différents patrimoines culturels des familles fréquentant les crèches et le Conservatoire de musique.

Cette collecte se déroulera dans chaque structure, au cours de l'atelier parents/enfants animés par les musiciens.

Intervenants du Conservatoire de musique et professionnels des structures d'accueil. Au cours de ces ateliers, les chants seront travaillés de façon collective puis conservés sur de courts enregistrements sonores. Le résultat musical de cette collecte sera mis en forme dans divers objets sonores (boîtes à musique en carton pour chaque crèche) grâce à l'intervention de Fanny Farel, artiste plasticienne, qui animera des ateliers au sein des crèches avec les enfants et le personnel d'encadrement.

Pour la réalisation des boîtes à musique, il est prévu 3 ateliers de 2h par crèche + 3 ateliers de 2h au Conservatoire de musique. Les ateliers se dérouleront de janvier à mai 2024. Les 8 boîtes à musique en carton ainsi réalisées seront rassemblées pour constituer un objet artistique mise en scène, en paroles et en espace par Inéa Lambert conteuse de la compagnie Histoire de.

Le travail de montage des comptines collectées et l'assemblage des boîtes à musique sera réalisé de juin à juillet entre les musiciens intervenants, la plasticienne et la conteuse avec la participation des professionnels volontaires des structures d'accueil de la petite enfance.

Cette réalisation sera donnée sous une forme participative lors du festival de la parentalité organisé dans le Pays d'Apt Luberon au mois d'octobre 2024. Si les conditions le permettent, ce projet sera donné également dans les locaux du Conservatoire de musique.

- La collecte de chants a pour objectif de favoriser la connaissance des cultures et des racines de chacun dans une démarche de mise en commun et partage de ces répertoires.
- L'objectif est d'encourager et d'accompagner la transmission et l'appropriation des différents chants et comptines par les parents et les enfants impliqués dans le projet.

Le budget prévisionnel de cette action est de 7 500 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Action 2 : Cultivons le lien en musique	Achats :	240 €	DRAC, soutien de l'Etat aux conservatoires classés (26,66%)	2 000 €
	Services extérieurs :	200 €	Direction du patrimoine et de la culture, service prospective et soutien aux acteurs culturels, Aide aux projets "Publics spécifiques" (20%)	1 500 €
	Autres services extérieurs :	5 380 €		
	Charges de personnel :	1 680 €	CAF, dispositif REAP (26,66%)	2 000 €
			Autofinancement (26,66%)	2 000 €
TOTAL		7 500 €	TOTAL	7 500 €

- Action 3 : Marelle, que les corps modulent !

"Marelle, que les corps modulent !" est une proposition dans laquelle les enfants sont à la fois les danseurs et les musiciens du projet. Ce concept s'appuie sur un dispositif dans lequel chaque mouvement est prétexte à la production sonore, comme une marelle musicale. Ce dispositif, à la fois scénique, instrumental et technologique, développe des propriétés autant acoustiques que plastiques et poétiques. C'est un orchestre d'objets et de matières, dont la manipulation suppose une forte dimension gestuelle et corporelle. L'espace est aussi envisagé comme une "lutherie en construction" modulée, habitée par des enfants énergiques et joueurs à l'écoute d'eux-mêmes, des autres et des sons produits. La forme est celle d'un concert dansé. Un moment dans lequel écoute musicale et écoute corporelle ne font qu'un dans lequel technique instrumentale et intention chorégraphique sont indissociables.

- 1- Par le biais d'un appel à participation ouvert aux enfants de 7 à 12 ans, il s'agit pour le Conservatoire de musique de proposer à une douzaine d'enfants du territoire de vivre une expérience musicale et artistique de grande qualité au côté de deux artistes de la Cie Comme je l'entends.
- 2- Créer au sein du Conservatoire de musique un espace où création et innovation pédagogique dialoguent afin de permettre à nos jeunes élèves de prendre part à la réalisation d'une œuvre éphémère.
- 3- Créer un environnement rassurant et bienveillant qui permettra à chaque membre du groupe d'expérimenter librement sa capacité expressive individuelle et d'éprouver son rôle et sa responsabilité dans la réalisation de cette œuvre collective.
- 4- Favoriser les interactions au sein du groupe que ce soit par le jeu, l'écoute, l'implication et l'auto-évaluation de ces interactions. Affiner l'écoute et le geste expressif par le biais d'exercices.

A - Calendrier et déroulement de l'action : 15 ateliers (70h de pratique) qui entre janvier et mai 2024 vont précéder les 6 représentations programmées du 15 au 26 mai 2024 sur la scène du Vélo Théâtre à Apt (3 représentations) et à l'Autre scène à Vedène (3 représentations).

B - Moyens mis en œuvre :

Pour favoriser la mixité sociale au sein de ce groupe d'enfants, une professeure de formation musicale du Conservatoire de musique (référente pour le projet Marelle), est chargée de présenter cette action dans les établissements scolaires de la Ville d'Apt.

Cette personne aura en charge d'accompagner le groupe d'enfants tout au long du déroulement de l'action. L'équipe administrative du Conservatoire de musique se charge de faire le lien entre la Cie Comme je l'entends et les familles concernées.

Une communication par voix d'affiche, d'articles de presse, de réseaux sociaux et de tracts distribués lors du salon des associations de la Ville d'Apt (02/09/2023) et lors du Campement scientifique au Vélo Théâtre (du 27/09/2023 au 08/10/2023), a été effectuée.

Présentation du projet aux familles intéressées (entre le 15 et le 18 janvier 2023).

Les 15 ateliers seront animés par le compositeur Benjamin Dupé et la chorégraphe Balkis Moutashar.

Les ateliers se déroulent dans les locaux du Vélo Théâtre à Apt.

C - Médiation et diffusion :

Invitation au spectacle à l'attention des classes élémentaires de la commune avec action de médiation en amont du spectacle.

Pour les trois représentations publiques à Apt, la technique sera fournie par la Cie Comme je l'entends et le Vélo Théâtre.

15 et 16 mai, deux représentations tout public.

16 mai, une représentation scolaire.

25 et 26 mai trois représentations tout public.

Le budget prévisionnel de cette action est de 51 030 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Action 3 : Marelle, que les corps modulent !	Achats :	650 €	DRAC PACA (6%)	3 000 €
	Services extérieurs :	100 €	Dispositif DGCA/SACEM compositeur associé (19%)	10 000 €
	Autres services extérieurs :	14 014 €	Vente de produits (53%)	26 879 €
	Charges de personnel :	36 266 €	Produits exceptionnels (16%)	8 151 €
			Autofinancement (6%)	3 000 €
	TOTAL	51 030 €	TOTAL	51 030 €

Le plan de financement synthétique pour l'ensemble de ces 3 actions :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Ensemble des actions 2024	Action 1 : Cabinet Fantôme :	3 134 €	DRAC PACA (10%)	6 000 €
	Action 2 : Cultivons le lien en musique :	7 500 €	Dispositif DGCA/SACEM (16%)	10 000 €
	Action 3 : Marelle, que les corps modulent ! :	51 030 €	Conseil Départemental de Vaucluse (4%)	2 500 €
			CAF (3%)	2 000 €
			Vente de produits (45%)	27 531 €
			Produits exceptionnels (13%)	8 151 €
			Autofinancement (9%)	5 482 €
	TOTAL	61 664 €	TOTAL	61 664 €

Le montant de ce programme d'actions sera proposé au budget Principal de fonctionnement 2024 de la CCPAL.

La commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle a été sollicitée par courrier électronique le 30 novembre 2023 pour donner son avis.

Roland CICERO demande à quoi correspond la vente de produits et produits exceptionnels. Il souligne une part d'aléas avec ces produits (recettes incertaines) sur le plan de financement.

Véronique ARNAUD-DELOY explique que la vente de produits et produits exceptionnels correspondent aux billets d'entrée et à la production.

Michel REY indique que la compagnie de Benjamin Dupé est une compagnie structurée depuis 2010 sur Marseille et que l'équilibre budgétaire est assuré.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les plans de financement prévisionnels de ces actions et la synthèse 2024, tels que présentés ci-dessus.

Sollicite une subvention de la DRAC de 6 000 €, soit 10 % du plan global de financement pour ces 3 actions.

Sollicite une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse de 2 500 €, soit 23 % du plan global de financement pour l'action 1 et l'action 2.

Dit que le montant de ce programme d'actions sera inscrit au budget Principal de fonctionnement 2024 de la CCPAL.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – CONVENTION DE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle le projet d'établissement du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, approuvé par la délibération du 20 juin 2019.

La Vice-Présidente mentionne le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2020-2025 et le volet 2 « enseignement artistique » du dispositif départemental en faveur de la culture 2019-2025, adopté par délibération du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental de Vaucluse, qui définit notamment de nouvelles mesures d'accompagnement financier – mesure 2.2 « Soutien à l'éveil musical dans les petites communes ».

Elle met en avant les actions d'éveil musical menées par les musiciens intervenants du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon dans les différentes communes pour l'année scolaire 2023/2024.

Elle présente la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 – entre le Département de Vaucluse et la CCPAL, pour l'attribution d'une subvention. La convention sera jointe avec le compte-rendu de la séance.

Elle indique les modalités d'attribution de ladite subvention dont la participation maximale du Conseil Départemental de Vaucluse est de 29 295 euros, basée sur la part du salaire brut chargé des intervenants musicaux en fonction du nombre d'heures prévues dans les écoles primaires des différentes communes ainsi que la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Convention Éveil musical 2023-2024 en annexe (2).

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes – entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, pour l'attribution d'une subvention dont la participation maximale du Conseil départemental est de 29 295 euros en faveur du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon.

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- 1- Présentation APS Solidarité
- 2- Convention Éveil musical 2023-2024

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

